PROJET ANNEE 2020

CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'AP-HP : *MANAGEMENT ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL HOSPITALIER* (CFC : MPPPH - PIC DRH / CFDC)
ET LE COMITE PEDAGOGIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL SECURISATION DES TRAITEMENTS ANTICANCEREUX ORAUX APHP

FORMATION DES INFIRMIER-E-S S'INSCRIVANT DANS LE PROTOCOLE DE COOPERATION DE SUIVI DES PATIENTS TRAITES PAR ANTICANCEREUX ORAUX A DOMICILE

7 jours en discontinu et 1 journée à distance
- jeudi 9 et vendredi 10 janvier 2020
- jeudi 6 et vendredi 7 février 2020
- mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 mars 2020
- vendredi 26 juin 2020

Code stage : 101874545
Code session : 7454500002

Campus Picpus de l'AP-HP

CFC : MPPPH

33 Boulevard de Picpus - 75012 Paris

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Cette formation accompagne le protocole de coopération encadré par l'article 51 de la loi HPST 2009. Il permet la prise en charge des patients traités par anticancéreux oraux par des infirmier-e-s à certaines étapes de leur parcours de soins, en collaboration avec les médecins oncologues. Cet exercice associant des activités dérogatoires et des activités de coordination requiert une formation spécifique obligatoire.

Coordination

CFC : MPPPH, DSAP, Service Cancer/DOMU

Intervenants

Pr Jean Pierre LOTZ, Pr Stéphane OUDARD, Dr Gilles GALULA, et membres de la collégiale des oncologues l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
Mme Sophie ALLEAUME, M. Raphael GOUDINOUX, M Eric ZAOUI

Responsables pédagogiques

Sylvain LEDOUX-PERRIGUEY (CSS, Formateur), Harold LACOULONCHE (Assistant de formation) CFC : MPPPH, CFDC, DRH, AP-HP

Public concerné

Infirmier-e-s DE inscrit dans un projet structuré de prise en charge des patients traités par anticancéreux oraux à domicile **incluant l'adhésion au protocole de coopération** liant l'infirmier·e (délégué) au médecin oncologue (délégant) , dans un établissement de santé ou en ville (AP-HP et hors AP-HP).

Conditions d'accès

Pré-requis :

- Avoir **5 années d'expérience** d'IDE dont au moins **3 en Oncologie / Hémato-oncologie**
- Faire partie d'une structure prenant en charge des patients traités par anticancéreux oraux à domicile au cours ou à proximité de la formation institutionnelle (conditionne et optimise le transfert des connaissances et des capacités développées).

Finalités de la formation

Accompagner le développement de compétences de coordination et de réalisation d'actes dérogatoires dans le cadre du protocole de coopération de suivi des patients traités par anticancéreux oraux à domicile.

Objectifs de la formation

Au terme de la formation institutionnelle théorique (CFCMPPPH) et d'une période d'immersion au sein d'un terrain de stage, les IDE formé-e-s seront à même de :

- Connaitre les anticancéreux oraux, comprendre leurs principes actifs, repérer et gérer leurs effets secondaires
- Identifier les besoins d'information et d'éducation du patient
- Développer des capacités éducatives et favoriser l'observance des traitements
- Maitriser les techniques de communication téléphonique
- Apprendre à connaitre ses ressources et limites personnelles et professionnelles au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Travailler en équipe dans le cadre du protocole de coopération
- Délimiter le périmètre d'autonomie des IDE dans le cadre du protocole de coopération (actes dérogatoires)
- redonner de l'attractivité au poste IDE en oncologie
- Fluidifier les parcours patient

Axes de travail proposés

- Pathologies cancéreuses
- Stratégies anti tumorales
- Classes thérapeutiques
- Pharmacologie
- Soins de support
- Parcours de soins du patient et les intervenants pluri-professionnels
- spécificités du protocole de coopération
- Analyse de pratiques professionnelles
- Relation ville/hôpital, coordination des soins
- Observance/non observance

Modalités de formation

- Formation institutionnelle théorique
- Cours magistraux et interactifs
- Mises en situation, jeux de rôle
- Travail intersession
- Formation pratique (stage)
- Retour d'expérience au CFCMPPPH : analyse et synthèse de l'expérience capitalisée au cours de la période de stage

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Pour les professionnels de l'AP-HP :**
  - o modalités d'inscription habituelles (auprès du responsable de formation continue local de l'établissement après validation de l'encadrement)
  - o Les inscriptions pourront être validées dès lors qu'un médecin délégant sera identifié et s'engage dans le projet d'adhésion. A cet effet, une fiche d'engagement sera demandée aux candidats.

Code stage : à venir Code session : à venir

- **Pour les professionnels extérieurs à l'AP-HP :**
  Demander la fiche d'inscription et les modalités d'inscription (convention de formation) auprès de Harold LACOULONCHE, assistant de formation ; COUT DE FORMATION : 230 EUROS/JOURNEE,
  ☎ : 01 86 69 22 27 💻 : harold.lacoulonche@aphp.fr

  Directrice CFCMPPPH : Michèle JARRAYA, *(DS, CGS)*

  Responsable pédagogique : Sylvain Ledoux-Perriguey (CSS)
  sylvain.ledoux-perriguey@aphp.fr
  01 40 27 44 05

  Correspondante DSAP : Sophie Alleaume (CSS)
  sophie.alleaume@aphp.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

A des fins d'anticipation, les personnes intéressées doivent prendre contact dès à présent avec M. Sylvain LEDOUX-PERRIGUEY afin de procéder à une pré-inscription.

Pour visualiser le plan de formation 2019 pour le CFC :MPPPH, Centre de Formation Continue de l'AP-HP :*Management et Pratiques Professionnelles pour le Personnel Hospitalier*:
http://plandeformation.aphp.fr/plans_cfdc.php?so=21

AP-HP - Centre de la Formation et du Développement des Compétences - 2017